

**Tarifs BTSA Génie des Equipements Agricoles
Année scolaire 2023/2024**

Formation par apprentissage

- Statut demi-pensionnaire : 315 € / trimestre, soit 945 € / an
- Statut pensionnaire : 665 € / trimestre, soit 1 995 € / an

Un étudiant en contrat d'apprentissage ne peut pas prétendre aux Bourses.